

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5841

objet : **Usine d'incinération de Lyon-sud - Maintenance des moteurs, transformateurs et alternateurs du réseau électrique et renouvellement éventuel des moteurs et des transformateurs hors d'usage - Lot n° 2 - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet la maintenance des moteurs, transformateurs et alternateurs du réseau électrique de l'usine d'incinération de Lyon-sud et le renouvellement des moteurs et des transformateurs hors d'usage - lot n° 2 : maintenance des transformateurs et des alternateurs de l'usine d'incinération de Lyon-sud et renouvellement éventuel des transformateurs hors d'usage.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible trois fois une année. Le marché comporterait un engagement de commande de :

- montant minimum annuel : 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC,
- montant maximum annuel : 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC,

Motivation du choix de la société Cegelec

La Communauté urbaine exploite en régie le centre de valorisation thermique de déchets urbains de Lyon-sud. Elle assure la maintenance en utilisant les ressources offertes par des prestataires dont les métiers sont la distribution électrique et les automatismes industriels.

Le présent marché englobera les prestations suivantes :

- la maintenance et l'inspection des transformateurs du site,
- la prise en charge des réparations des machines tournantes -alternateurs et moteurs-,
- le renouvellement des moteurs et des transformateurs défectueux.

Une première consultation intitulée "maintenance des équipements électriques du centre de valorisation thermique des déchets ultimes de Lyon-sud", comportant 6 lots distincts, a permis l'attribution en date du 20 mai 2005 de 4 marchés correspondants aux lots n° 1, 2, 5 et 6. Les lots n° 3 et 4 ont été déclarés infructueux à cette même date.

Une seconde consultation intitulée "maintenance des moteurs, transformateurs et alternateurs du réseau électrique de l'usine d'incinération de Lyon-sud et renouvellement éventuel des moteurs et des transformateurs hors d'usage", comportant 2 lots, a permis l'attribution en date du 26 septembre 2007 d'un marché correspondant au lot n° 1. Le lot n° 2 a été déclaré infructueux.

Les prestations pourraient faire l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34 et 35-II-8° du code des marchés publics.

Résultat de la négociation

La négociation a consisté à convaincre la société Cegelec de contractualiser le marché cité en objet.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché le 21 décembre 2007 ;

Vu ledit projet de marché ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des moteurs, transformateurs et alternateurs du réseau électrique de l'usine d'incinération de Lyon-sud et le renouvellement éventuel des moteurs et des transformateurs hors d'usage et tous les actes contractuels liés avec la société Cegelec pour un montant minimum annuel de 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC et maximum annuel de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et ce pour une durée ferme de un an, reconductible trois fois une année, conformément aux articles 34 et 35-II du code des marchés publics.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 310 et 584 311 - comptes 606 320, 606 800, 615 580 et 615 610 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,